

Delibération sur le point 4 / EQUATIS

Les Membres du Ce ont demandé à être consultés sur les impacts de l'outil Equatis en lien avec la mise en place de l'OATT.

Ils constatent :

- que l'outil est mis en place le 1^{er} avril avant la consultation de l'instance
- que cette mise en oeuvre a généré de nombreuses difficultés pour les agents et une surcharge de travail impactant fortement les services RH
- que ces modalités sont constitutives d'un délit d'entrave

Les élus affirment ne pas être en capacité d'émettre un avis.

Votée à l'unanimité des 11 élus présents